



## PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Séance du 15 mai 2025 – 13h30**

**Membres présents :** Mesdames FOURNILLON Rose-France, STERIN Marie-Pascale, JAMBON Suzanne, GIROUX Aude, SCHWARTZMANN Anne-Marié, Messieurs BOUQUIER Stéphane, MAGNARD Daniel, PONCHON Christophe, ROYOLE-DEGIEUX Guy

**Absents excusés :** Madame THOLANCE Valérie (Procuration à Monsieur BOUQUIER Stéphane), Monsieur NICOLAS Christian (Procuration à Madame STERIN Marie-Pascale)

---

Nombre de membres en exercice	:	11
Nombre de membres présents	:	9
Nombre de membres votants	:	11

---

***Madame Rose-France FOURNILLON, Présidente, ouvre la séance à 13h30.***

*Adoption du procès-verbal de la séance du 27 mars 2025 :*

Le procès-verbal de la séance du 27 mars 2025 est soumis à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Le procès-verbal est adopté par 9 voix pour et 2 abstentions (Monsieur PONCHON Christophe et Madame GIROUX Aude).

S'en suit la présentation des délibérations soumises au vote des membres du Conseil d'Administration.

### DELIBERATIONS

#### **1. Convention entre le CCAS de Dardilly et la Métropole de Lyon relative à l'accompagnement des bénéficiaires du RSA**

Madame la Vice-Présidente passe la parole à Madame DIF, directrice du CCAS, pour une présentation générale du dispositif. Madame DIF rappelle que la Métropole de Lyon a en charge l'organisation et la coordination du dispositif de Revenu de Solidarité Active. La mise en œuvre du Revenu de Solidarité Active et de la politique d'insertion relèvent ainsi de la responsabilité de la Métropole de Lyon sur son territoire.

Madame DIF poursuit en précisant qu'à ce titre, la Métropole de Lyon a défini les orientations de sa politique d'insertion dans son Programme Métropolitain d'Insertion pour l'emploi (PMI'e 2022 2026), afin de favoriser le retour à l'emploi en conjuguant sur son territoire développement économique et insertion, notamment pour les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA).

Le CCAS de Dardilly est positionné depuis de nombreuses années comme opérateur sur une offre intermédiaire d'accompagnement et reçoit à ce titre, des financements pour accompagner des allocataires dans le cadre d'un parcours social.

Madame DIF explique le rôle du référent de parcours, exercé par le travailleur social du CCAS qui suit ainsi les allocataires n'ayant pas été orientés sur un accompagnement vers l'emploi en raison de difficultés tenant notamment aux conditions de logement ou à leur état de santé. Elle évoque également la loi pour le plein emploi du 18/12/2023 qui a créé une inscription automatisée des allocataires du RSA auprès de France Travail.

Madame la Vice-Présidente indique que l'accompagnement concerne 8 bénéficiaires du RSA par an, pour 6 places par mois. Elle précise que la Métropole de Lyon, au regard de ses difficultés financières actuelles, a revu à la baisse le financement accordé aux CCAS qui accompagnent des bénéficiaires du RSA. Pour mémoire, jusqu'en 2022, le financement par place s'élevait à 473 €. Il avait été porté à 520 € en 2023 et 2024. Au titre de l'année 2025, la Métropole de Lyon s'engage à financer chaque place à hauteur de 480 €, et ainsi à verser au CCAS de Dardilly une subvention totale de 2 880 € pour la réalisation de cette mission.

Madame la Présidente explique que la Métropole de Lyon est confrontée, comme d'autres collectivités, à une baisse de ses recettes, notamment en raison de la diminution des financements de l'Etat. Les répercussions pour certains CCAS sont très problématiques.

Madame MARCHI, conseillère en éducation sociale et familiale au CCAS de Dardilly, explique qu'elle accompagne notamment des allocataires qui ont des problématiques de logement, des difficultés financières, des problèmes de santé (addictions, troubles psychiques...). Dès lors, les objectifs fixés ne sont pas liés à l'emploi, mais davantage à un rétablissement de la situation sociale et financière. Les sorties du dispositif sont actées lorsque l'allocataire ouvre des droits à la retraite, à l'allocation aux adultes handicapés ou à une pension d'invalidité.

Madame MARCHI indique qu'en 2024, 9 personnes ont été accompagnées pour 6 places conventionnées, ce qui a représenté 31 RV. L'accompagnement a abouti à une sortie du dispositif pour passage à la retraite, et à une réorientation sur un suivi socio-professionnel.

Monsieur ROYOLE-DEGIEUX demande combien de bénéficiaires du RSA vivent sur la commune de Dardilly. Madame DIF indique qu'en 2024, 255 personnes étaient couvertes par le dispositif.

Monsieur ROYOLE-DEGIEUX demande s'il y a des jeunes bénéficiaires. Madame MARCHI explique qu'il s'agit de jeunes d'au moins 25 ans et qui ont des problématiques de santé dans la majorité des cas (ex. troubles du spectre autistique ...).

Madame la Présidente demande au Conseil d'Administration de l'autoriser à signer la convention à intervenir entre la Métropole de Lyon et le CCAS de Dardilly.

## **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Ouï l'exposé de la Vice-Présidente

Après en avoir délibéré

### **DECIDE**

**A l'unanimité des votants**

1/ D'autoriser Madame la Présidente à signer la convention qui définit les conditions dans lesquelles une mission d'intérêt général relative aux bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) est confiée par la Métropole de Lyon au CCAS de Dardilly dans le cadre du programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2022-2026.

La convention prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2025 et prendra fin le 31 décembre 2025.

2/ Que les recettes correspondantes seront versées au budget du Centre Communal d'Action Sociale article 74751.

## **2. Règlement de partenariat relatif au programme Seniors en vacances 2025 entre le CCAS de Dardilly et l'ANCV**

Madame la Vice-Présidente rappelle aux membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale que la mission de l'ANCV (Agence Nationale pour les Chèques Vacances) est de favoriser l'accès aux vacances pour tous. Dans ce cadre, l'ANCV a mis en place le programme « Seniors en vacances » destiné aux personnes âgées de plus de 60 ans. L'aide financière accordée par l'ANCV en déduction partielle des coûts du séjour est octroyée sous conditions de ressources. En 2025, elle s'élève à 212 €.

L'ANCV s'adresse, pour ce faire, à des structures locales ou nationales telles que des Centres Communaux d'Action Sociale qui deviennent, dans le cadre d'un règlement de partenariat, des « porteurs de projet ».

Depuis 2009, le CCAS conventionne chaque année avec l'ANCV, et en 2024, les conditions de formalisation du partenariat entre l'ANCV et les porteurs de projets ont évolué. Le CCAS a déposé une demande de financement auprès de l'ANCV pour les personnes relevant des critères d'éligibilité fixés par l'ANCV. Celle-ci ayant été validée, sont actés un certain nombre d'engagements réciproques. Le CCAS, en tant que porteur de projet est principalement chargé de : porter l'organisation du séjour, vérifier les conditions relatives aux bénéficiaires des aides, informer les participants des aides attribuées par l'ANCV, collecter les justificatifs, communiquer la liste des participants et la valider à l'issue du séjour.

Pour mémoire, le séjour « Seniors en vacances » 2025 organisé par le CCAS de Dardilly, se déroulera du 8 au 15 juin 2025.

L'ANCV a accordé un financement pour 13 participants sur les 33 inscrits. La participation totale de l'ANCV s'élèvera donc à 2 756 €.

Madame la Présidente soumet ainsi à l'approbation des membres du Conseil d'Administration les conditions du partenariat avec l'ANCV, pour permettre le départ en vacances de retraités. Le projet de vacances sera porté par le CCAS de Dardilly.

### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Ouï l'exposé de la Vice-Présidente  
Après en avoir délibéré

### **DECIDE**

**A l'unanimité des votants**

1/ D'approuver les conditions du partenariat entre le CCAS de Dardilly et l'ANCV, au titre du programme « seniors en vacances » 2025.

## **3. Modification du contrat de séjour permanent et du contrat de séjour temporaire de la résidence autonomie La Bretonnière**

Madame la Vice-Présidente indique que la résidence autonomie ne répondant pas aux critères du Code de la Construction et de l'Habitation, précisant en son article R.151-1 que « *Tout logement doit [...] comporter un évier muni d'un écoulement d'eau et un emplacement aménagé pour recevoir des appareils de cuisson* », elle bénéficiait depuis 2019 d'une dérogation accordée par les autorités

de contrôle et de tarification. Cette dérogation a été accordée de façon temporaire, « *dans l'attente de la reconstruction de l'établissement aux normes en vigueur et sous réserve que cette reconstruction se fasse dans des délais raisonnables* ».

Face aux demandes de mises en conformité de la résidence, émanant de la Métropole de Lyon et de l'Agence Régionale de Santé, il a été décidé de procéder aux aménagements nécessaires sans attendre la concrétisation d'un éventuel projet de reconstruction de l'établissement.

Afin de ne pas bousculer les conditions de vie des résidents actuels qui ne souhaitent pas l'aménagement d'une kitchenette au sein de leur logement, il est convenu de réaliser les travaux au fur et à mesure de la libération des chambres.

A compter de l'adoption de la présente délibération par le Conseil d'Administration, en date du 15 mai 2025, chaque nouvel entrant au sein de la Bretonnière sera informé de l'installation à venir d'une kitchenette dans son logement et s'engagera, au sein du contrat de séjour permanent ou temporaire, à accepter la réalisation desdits aménagements.

En conséquence, les contrats de séjour permanent et temporaire sont modifiés afin de formaliser cet engagement.

Monsieur ROYOLE-DEGIEUX intervient pour signifier que les directives métropolitaines pourraient évoluer ultérieurement. Mesdames DIF et MARTEL rappellent que la Métropole est dans l'obligation de respecter la réglementation issue du Code de la Construction et de l'Habitation, tout comme le CCAS.

Madame la Présidente demande si les travaux ne pourraient pas se faire quand il n'y a pas d'occupant dans le logement. Madame MARTEL, directrice de la Bretonnière, indique que cela risque d'entraîner une vacance locative et donc une perte des recettes correspondantes.

Madame la Présidente demande si le résident qui occupe la chambre équipée est satisfait de l'installation. Madame MARTEL répond par l'affirmative, expliquant que le résident utilise le frigo, une cafetière et l'évier. Elle précise qu'un autre résident attend que l'aménagement d'une kitchenette soit effectué dans son logement.

Madame la Vice-Présidente souhaite que soient communiquées aux membres du Conseil d'Administration des photos de la chambre du résident à présent aménagée.

Madame JAMBON, qui siège au Conseil de la Vie Sociale de l'établissement, précise que les représentants des familles et des résidents ont été informés lors de la dernière réunion.

Madame la Présidente soumet à l'approbation des membres du Conseil d'Administration les modifications des contrats de séjour en vigueur au sein de la résidence autonomie La Bretonnière.

#### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Où l'exposé de la Vice-Présidente

Après en avoir délibéré

#### **DECIDE**

**A l'unanimité des votants**

1/ D'approuver les modifications des contrats de séjour permanent et temporaire de la Bretonnière.

1. Présentation des rapports d'activité 2024

Pour le CCAS : présentation de Mesdames DIF et MARCHI

Rapport d'activités

La population



**8 990 habitants** au 1<sup>er</sup> janvier 2022 +4,2 % sur les 6 dernières années

**20 %** de la population a moins de 15 ans

**25 %** de la population a plus de 60 ans



**26 %** des foyers sont composés d'une personne



**37 %** des habitants de + de 80 ans vivent seuls



**34,2 %** des foyers sont des couples avec enfants



**362 familles monoparentales** soit **14,5 %** de l'ensemble des ménages

Rapport d'activités

Chiffres-clés du CCAS



**2 258** accueils téléphoniques au CCAS (1 969 en 2022 et 2 405 en 2023)



**781** accueils physiques (794 en 2022 et 833 en 2023)



**238** habitants reçus au titre de l'accompagnement social



**157** rendez-vous logement (131 en 2023) sur un total de **432** rendez-vous assurés (soit 36,3 %)



**1 019** personnes ont participé aux actions de prévention et de lien social

De début janvier à début mai 2025 :

→ 1 024 accueils téléphoniques → 360 accueils physiques

## Rapport d'activités

### La domiciliation

Le CCAS octroie la domiciliation aux personnes qui n'ont pas de domicile stable ayant un lien avec la commune

**41 personnes domiciliées**  
au 31.12.2024 (21  
personnes au 31.12.2023)  
**25 premières demandes**  
**282 courriers remis**

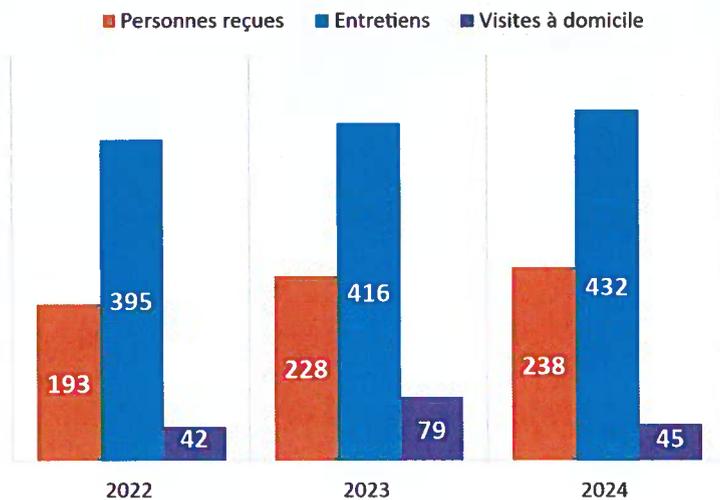
### Les logements d'urgence

Mise à disposition de 2 logements temporaires : personnes sinistrées ou victimes de violences intra-familiales → T2 de 34 m2 meublés - redevance de 300 €

**1 femme et son enfant :**  
violences conjugales  
**1 couple et 1 enfant :** sinistre  
**1 couple et 2 enfants :**  
sinistre  
**6 mois d'occupation**  
combinée des logements  
**1 femme et son enfant** ont  
accédé au logement social  
sur Dardilly en 2024

## L'accompagnement social

### Quelques repères chiffrés



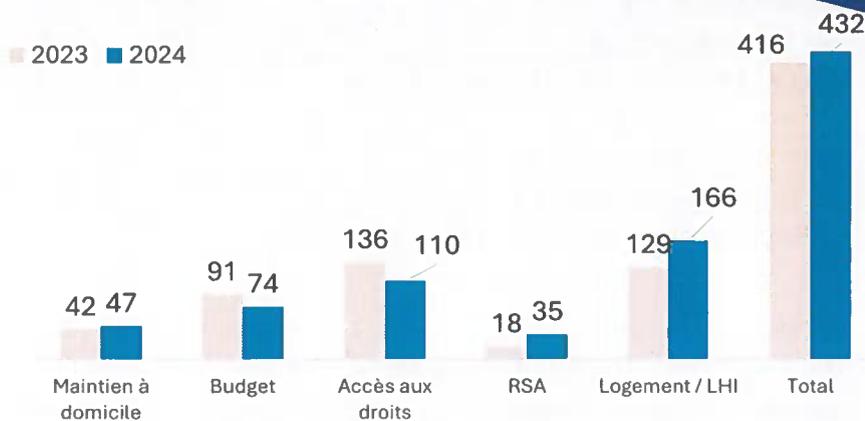
→ Progression constante du nombre de personnes reçues et du nombre d'entretiens réalisés

Monsieur ROYOLE-DEGIEUX demande pourquoi le nombre de visites à domicile diminue. Madame MARCHI explique que ces visites sont proposées en fonction de l'état de santé du demandeur et sont au libre choix des personnes concernées.

## Typologie du public reçu

	FEMMES	HOMMES	
2024	<b>147</b>	<b>91</b>	62% de femmes
2023	125	103	
2022	121	72	52,6% de moins de 50 ans
	2023	2024	
18-30 ANS	26	36	75% des personnes vivent seules
31-50 ANS	<b>74</b>	<b>84</b>	
51-60 ANS	33	34	
61-70 ANS	39	40	
+ 70 ANS	56	44	31,5% sont en emploi

## Motifs de rendez-vous



Les entretiens ayant pour motif le logement et la lutte contre l'insalubrité représentent 38,4%

## Logement

### En matière de logement social :

3 niveaux de service :

- Information, orientation des demandeurs de logements sociaux
- Accompagnement des dardillois pour l'accès et le maintien dans le logement
- Guichet enregistreur : enregistrement, renouvellement et modification des demandes de logement

### En matière de lutte contre l'habitat indigne :

Intervention avec la Police Municipale pour le traitement des situations d'habitat indigne

## Logement, quelques chiffres

### Le logement social :

2 837 demandes sur Dardilly - 260 dardillois demandeurs - 33 attributions à des dardillois (sur un total de 55)

154 rendez-vous (67 pour le guichet enregistreur)

45 demandes de priorisation : 6 DALO/DAHO - 18 MVS - 9 ACIA - 12 SYPLO

27 positionnements - 12 foyers logés sur proposition du CCAS

6 personnes reçues dans le cadre de la prévention des expulsions (4 DSF établis) - 1 concours de la force publique exécuté - 5 dossiers FSL maintien déposés (2 accords)

### La lutte contre l'habitat indigne :

10 situations traitées : 6 dans le parc social - 3 dans le parc privé - 1 propriétaire occupant

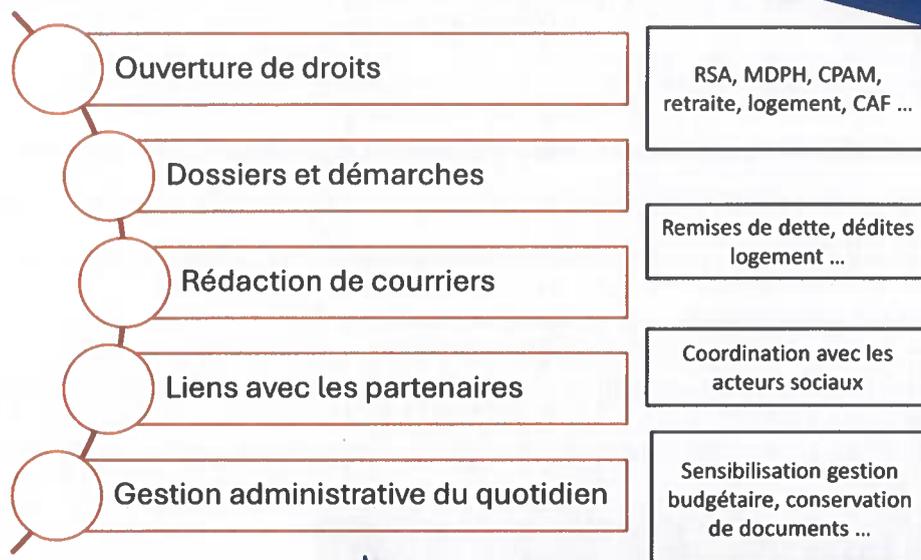
1 relogement - 1 interdiction de louer prononcée - 3 travaux réalisés

Madame SCHWARTZMANN demande pourquoi certains logements restent vacants pendant de longues périodes. Madame la Présidente indique que les délais peuvent être longs pour la programmation des travaux. Madame MARCHI ajoute que les procédures d'attribution sont parfois longues, car les dossiers des demandeurs sont souvent incomplets.

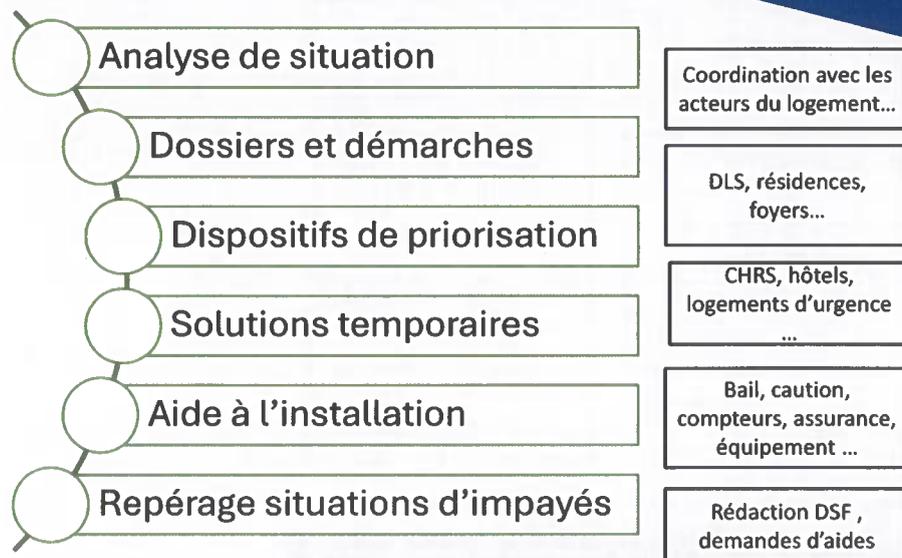
Monsieur ROYOLE-DEGIEUX évoque les difficultés que rencontrent les salariés des entreprises de TECHLID pour se loger et demande comment le CCAS les accompagne. Madame DIF explique que le CCAS ne peut les accompagner s'ils ne résident pas sur Dardilly et que l'organisme compétent en matière de logement pour les salariés est Action Logement.

## Les différents accompagnements mis en œuvre :

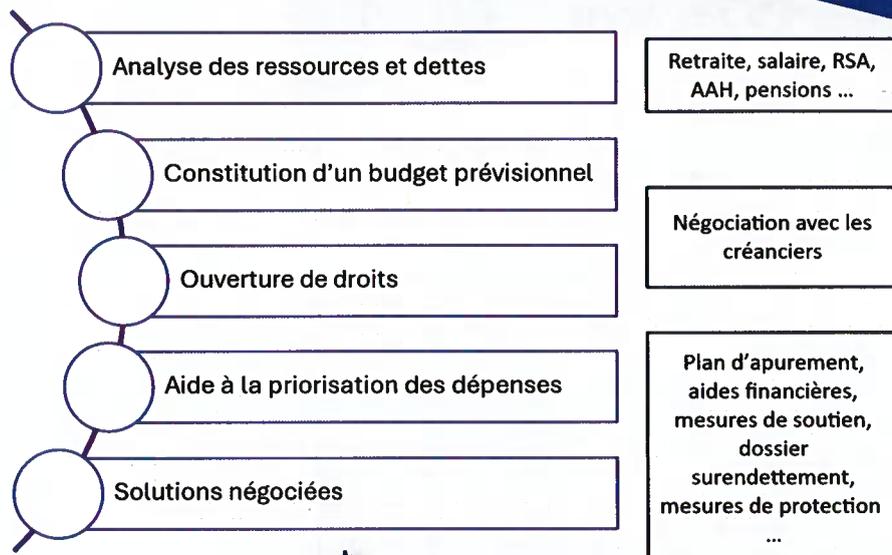
### Accès aux droits



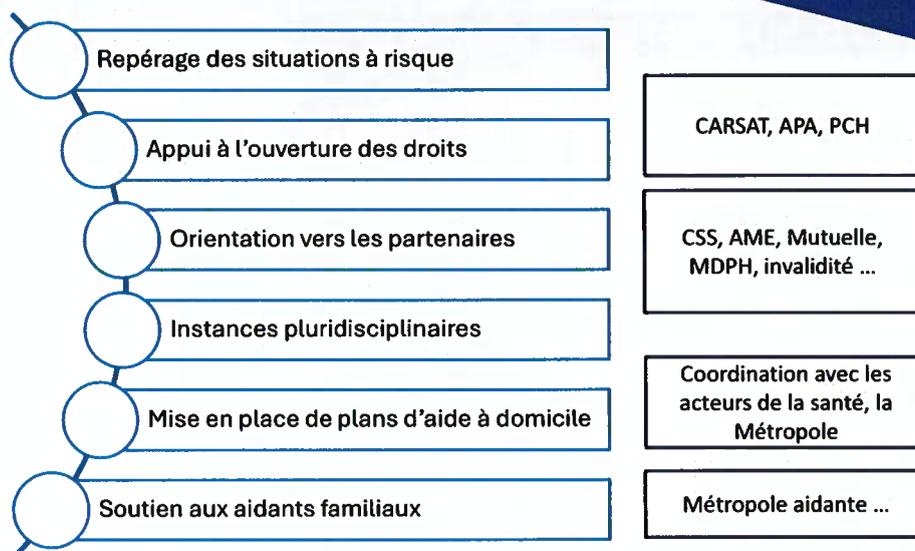
### Accès au logement



## Difficultés budgétaires



## Difficultés en matière de santé



## Actions de prévention et de lien social

### Offre de services en faveur des seniors

#### Favoriser la mobilité : la Navette

- 1 266 trajets (880 en 2022 et 1 071 en 2023)
- 35 bénéficiaires (21 en 2022 et 27 en 2023)
- Essentiellement des personnes âgées

#### Favoriser l'entraide entre citoyens : les bénévoles du RéSo

- 41 « services » rendus
- 90% d'aides au déplacement
- Essentiellement pour des personnes âgées

#### Lutter contre l'isolement

- 30 participants au voyage seniors
- 194 convives au repas seniors

### Prévention et convivialité

- Journée portes ouvertes à la salle d'activités des 4 saisons : 67 participants
- Une journée pour les femmes : 111 participantes
- Sensibilisation aux économies d'énergie : 7 participants
- Fête d'été Résidence Rabelais : 75 participants
- Formation PSC1 : 8 adultes – 20 jeunes
- Café seniors « accès aux droits » : 15 participants
- Un été musical au jardin : 105 participants
- Atelier Bien-être : 14 participants
- Atelier D-Marche : 9 participants
- Atelier équilibre : 12 participants
- Atelier équilibre et mémoire : 16 participants
- Atelier sérénité piétons : 13 participants
- Atelier poterie : 12 participants
- Self Défense seniors : 20 participants
- Semaine Bleue (visite de la cité du chocolat Valrhona, conférence Stay alive, yoga du rire, sensibilisation équilibre, soirée solidarité) : 312 participants

### Faits marquants de 2024

- Travaux importants : changement des chaudières et mise aux normes du système d'évacuation des fumées / rénovation des réseaux de drainage en face nord
- Amélioration des temps de repas : changement des sols de la salle de restauration pour un confort auditif et nouveau prestataire
- Ouverture vers l'extérieur grâce à la nouvelle salle d'activités
- Réflexion sur l'avenir de la Bretonnière conduite par un groupe d'élus : renouvellement du bail avec LMH jusqu'en 2032 et décision de mise aux normes en équipant les logements de kitchenettes
- Renouvellement du DUERP

### Taux d'occupation

Occupation	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>4 studios</b>	100%	98.76%	85.68%	91.64%	91.67%	<b>97.75%</b>
<b>15 chambres</b>	99.42%	87.43%	98.21%	89.19%	95.48%	<b>92.55%</b>
<b>1 chambre temp.</b>	83.29%	75.68%	62.19%	69.86%	89.04%	<b>81.15%</b>

→ Hausse de l'activité pour les trois types d'hébergement depuis 2022.

## Profils des résidents

Âge des résidents présents au 31/12/2024	Femmes	Hommes	Ensemble
De 65 à 74 ans	1	0	1
De 75 à 84 ans	2	2	4
De 85 à 94 ans	7	3	10
95 ans et plus	4	0	4

Moyenne d'âge de 89 ans

Âge à l'entrée des résidents présents au 31/12/2024	Femmes	Hommes	Ensemble
De 65 à 74 ans	1	0	1
De 75 à 84 ans	3	3	6
De 85 à 94 ans	8	2	10
95 ans et plus	1	0	1

Entrées en établissement tardives

## Profils des résidents

GIR des résidents présents au 31/12/2024	
GIR 3	3
GIR 4	3
GIR 5	2
GIR 6	11

La Bretonnière est une réponse aux limites du maintien à domicile

Motif d'accueil des résidents présents au 31/12/2024	Ensemble
Répit des aidants (hébergement temporaire)	1
Limite du maintien à domicile	11
Détérioration du domicile	1
Rapprochement familial	5
Déménagement	1

## Prestations socles

### La restauration :

Année	Petits déjeuners	Déjeuners	Diners	Repas invités
2020	5 201	6 424	6 339	107
2021	5 272	6 161	5 751	175
2022	4 737	5 697	5 017	141
2023	5 063	5 823	5 128	201
2024	4 452	5 976	4 858	110

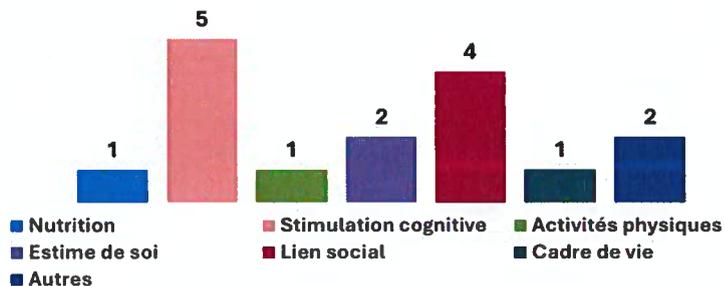
### La blanchisserie :

- 853 utilisations

### L'accès au numérique :

- Bornes Wifi couvrant partiellement de l'établissement (en attente de la fibre pour une couverture totale)

## Prévention de la perte d'autonomie



- 1 010 heures de travail des professionnels consacrées aux actions de prévention
- 2 services civiques pendant 6 mois
- 15 prestataires intervenus
- Un coût total de 42 162 € (51% pris en charge dans le forfait autonomie)
- 10 bénévoles

## Autonomie et santé

- Aides à domicile : pour 12 résidents en hébergement permanent, soit 2 SAAD différents et 2 aides à domiciles
- 7 hospitalisations pour un total de 22 jours
- 1 séjour en secteur spécialisé de 178 jours
- Intervenants médicaux et paramédicaux : 4 médecins – 3 cabinets d'IDE – 2 cabinets de kiné – 2 cabinets de pédicure – 1 orthophoniste
- Autres intervenants : 2 coiffeuses

## Conseil de la Vie Sociale

- Composition : 3 résidents, 3 familles, 1 membre du personnel, 1 représentant du CA

Date	Ordre du jour
22/01/2024	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Le CVS et son règlement intérieur</li><li>▪ La refonte du contrat de séjour</li><li>▪ Les travaux 2024</li><li>▪ Retour sur la fête de Noël</li><li>▪ Questions diverses : Les kitchenettes</li></ul>
13/05/2024	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Les sujets du CVS</li><li>▪ Le projet d'établissement</li><li>▪ Le point repas</li><li>▪ Questions diverses</li></ul>
08/11/2024	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Les sujets du CVS</li><li>▪ Les évènements indésirables</li><li>▪ Les travaux</li><li>▪ Retour sur l'évaluation interne</li></ul>

## 2. Les actions réalisées

### Les actions réalisées

<b>Café seniors « La transmission de patrimoine »</b> <b>20 participants</b>	<b>31 mars</b> Salle des 4 saisons
<b>Repas Seniors</b> <b>221 convives</b>	<b>28 mars</b> Aqueduc
<b>Collecte des encombrants</b> <b>22 bénéficiaires</b>	<b>17 avril</b>
<b>Balades Gourmandes</b> <b>22 participants</b>	<b>18 avril</b>
<b>Café seniors : « Les clés pour ne rien oublier »</b> <b>19 participants</b>	<b>13 mai</b>

## 3. Les prochains RV :

### Les prochains rendez-vous

<b>Les Sens en éveil (5 séances)</b> <b>15 places</b>	<b>20 mai</b> Salle des 4 saisons
<b>Visite des jardins de la Beffe</b>	<b>12 juin</b> La Beffe
<b>Atelier « Le sucre, 1<sup>er</sup> carburant du corps »</b> <b>25 places</b>	<b>4 juin</b>
<b>Voyage seniors à Gruissan</b>	<b>Du 8 au 15 juin</b>
<b>Les musicales d'une nuit d'été</b> <b>Piano et Violoncelle</b>	<b>17 juin</b> Jardin partagé

## CALENDRIER DES PROCHAINS CONSEILS D'ADMINISTRATION

- Jeudi 3/07 à 13h30

Madame la Présidente remercie les membres du Conseil d'Administration pour leur participation.

La séance est levée à 15h00.

---

→ Procès-Verbal adopté à l'unanimité (11 voix) pour lors du CA du 3 juillet 2025.

---

**Rose-France FOURNILLON**  
Présidente du CCAS

